



**SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
DE PORTNEUF (CSQ)**

LE SEP...TIQUE

149, DE L'ÉGLISE, DONNACONA, G3M 1Y3
TÉL. : 418-285-0955 FAX : 418-285-5129

www.seportneuf.ca

Volume 37 Numéro 05

Juin 2020

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Quelle année scolaire!

Il y a d'abord eu le projet de loi 40 qui est venu modifier la Loi sur l'instruction publique, projet qui incluait l'abolition des commissions scolaires, mais aussi des articles qui touchent directement les enseignants (formation, autonomie professionnelle). S'il n'y avait eu que cela...

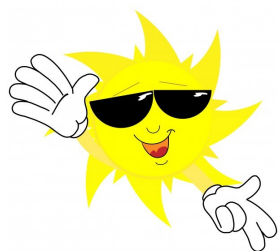
La période de négociation s'est amorcée, avec un gouvernement qui engrangeait des surplus budgétaires historiques, nous laissant entrevoir une lueur d'espoir pour ces négociations (on ne pourrait alléguer l'austérité et le redressement des finances publiques!). Si ça s'était arrêté là...

Est arrivée la Covid-19 qui a frappé le Québec de plein fouet... Confinement, fermeture des écoles et de beaucoup d'entreprises et de commerces, nombreux décès de personnes âgées, cafouillage en éducation, directives peu claires et changeantes, enseignement à distance, réouverture des écoles primaires... Ces dernières semaines ont certainement fait ressortir des lacunes des systèmes de santé et d'éducation. Toutefois, cette situation exceptionnelle a aussi fait ressortir toute la créativité, la capacité d'adaptation, le dévouement, la collaboration du personnel de l'éducation, dont vous, les enseignants! Vous avez dû vous former à de nouvelles plateformes pour l'enseignement à distance, devenir vous-mêmes un soutien informatique pour vos élèves et leurs parents, préparer l'école pour le retour des élèves du primaire, faire appliquer les règles sanitaires, être rassurant pour eux malgré vos incertitudes à vous... Bref, nous nous rappellerons tous de cette fin d'année historique.

Nous avons probablement tous eu une pensée pour nos finissants du primaire ou du secondaire, nos élèves, nos anciens élèves, nos enfants. Les équipes école ont été originales pour permettre à ces jeunes de vivre une activité de fin d'année positive et spéciale dans le contexte. Bravo à tous!

Ayons maintenant une pensée pour nos collègues qui seront de nouveaux retraités dans les prochaines heures. C'est une fin de carrière plus que particulière. Nous vous souhaitons une retraite paisible, stimulante, à la hauteur de vos attentes.

Pour les autres collègues enseignants de tous les secteurs, je vous souhaite des vacances reposantes et divertissantes, qui nous permettront tous de faire face à l'année scolaire 2020-2021 qui sera différente elle aussi.



D'ici là, bonnes vacances!

Pour le comité exécutif du SEP,

Isabelle Paulin, présidente

Paiement des compensations pour dépassement

Les compensations pour dépassement d'élèves seront versées sur la paie du 2 juillet, en même temps que les journées de maladie monnayables.

Si vous croyez qu'il y a une erreur, veuillez nous en faire part dès que possible pour que nous fassions la vérification.

Notez que selon une directive du MEES, il est fort possible qu'aucune compensation pour dépassement ne soit calculée à partir de mars. Nous analyserons si des contestations devront être faites sur cet aspect.

Dates importantes à retenir

10 août

Ordre de rappel (par téléphone)

11 août, 14h

Séance des mouvements volontaires (changement dans la procédure, voir autre texte)

Offre des postes réguliers à temps plein aux enseignants sur la liste de priorité (par téléphone)

13 août, 9h

Séance d'affectation pour les contrats à temps partiel et à la leçon au primaire

14 août, 9h

Séance d'affectation pour les contrats à temps partiel et à la leçon au secondaire

Fermeture du bureau du SEP pour la période estivale

Le bureau du SEP sera fermé du 26 juin au 3 août.

Il est toujours possible de contacter par courriel : Isabelle Paulin, présidente, (ipaulin1977@gmail.com)

Séance des mouvements volontaires

À la suite d'une consultation des membres et à des discussions avec l'employeur lors des CRT, nous avons convenu de modifier la façon dont la séance des mouvements volontaires se déroulera, afin que le principe du respect de l'ancienneté indiqué dans notre entente locale, soit plus respecté.

Le choix parmi les postes disponibles se déroule par ancienneté, tous secteurs confondus (préscolaire, primaire, secondaire). L'enseignant le plus ancien pourra choisir le poste disponible pour lequel sa capacité est reconnue au sens de la clause 5-3.13 de l'Entente nationale. Auparavant, l'enseignant avait un seul droit de parole, ce qui faisait qu'il perdait toute possibilité sur un poste libéré plus tard dans la séance, par un enseignant moins ancien.

Cette année, à chaque fois qu'un poste sera libéré par quelqu'un qui change de poste, nous recommencerons en haut de la liste d'ancienneté (le plus ancien) et demanderons si un enseignant dont « le tour était passé » désire le poste qui vient de se libérer. Cette démarche se fait déjà au niveau du personnel de soutien et ça va assez bien. Nous ferons donc l'essai de cette nouvelle façon de faire.

Rappel : processus d'affectation en août

En avril, la Commission scolaire établit son organisation scolaire minimale, ce qui a entraîné la mutation de certains enseignants d'une école à une autre.

L'organisation scolaire dite finale se déroulera vers le 6 août. C'est à ce moment que le portait de l'année scolaire à venir est plus réaliste. Habituellement, certains groupes s'ajoutent, ce qui peut ajouter des postes réguliers à temps plein ou augmenter certains contrats à temps partiel.

Quelle séquence d'affectation sera appliquée à ce moment ? La voici!

- ◆ Application des dispositions relatives à l'ordre de rappel (entente locale, 5-3.17.12 B)
Dans l'ordre, on offre les postes disponibles :
 - aux enseignants mutés ou réaffectés (suite à un surplus école en mai) qui ont fait la demande de combler un besoin dans leur ancienne école;
 - aux enseignants mutés ou réaffectés (suite à un surplus école en mai) qui ont fait la demande de combler un besoin dans une autre école;
 - aux enseignants du champ 21;
 - aux enseignants en disponibilité.

- ◆ Application des dispositions relatives aux mouvements volontaires (entente locale, 5-3.17.10 E) ***
Les postes toujours disponibles sont offerts par ancienneté, tous secteurs confondus.

- ◆ Vérification du service régional de placement (bassin régional)

- ◆ Offre des postes disponibles aux enseignants de la liste de priorité ayant 2 ans d'ancienneté ou plus (entente locale, 5-3.20 A)9).

- ◆ Offre des derniers postes disponibles qui n'auraient pas été comblés lors des étapes précédentes.

- ◆ Séance de comblement des postes à temps partiel et à la leçon. ***

Assurez-vous que la commission scolaire puisse entrer en contact avec vous en tout temps lors des étapes qui vous concernent. Vérifiez que la commission ait les bonnes coordonnées (numéro de cellulaire).

*** Des représentants du SEP seront sur place pour répondre à vos questions.

Décalage de paie Août 2020

Pour éliminer l'avance de paie en « ajustement 10 mois » en août prochain, il y aura une paie le 7 août (dernière paie d'été) et la première de l'année 20-21 sera le 27 août (donc décalage d'une semaine).

Cet automne, la Caisse Desjardins de l'Éducation avait offert la possibilité de mettre de l'argent de côté (avec une bonification de leur part) pour pallier à cette irrégularité.

Si vous n'avez pas saisi cette opportunité, sachez qu'il est possible d'obtenir un prêt, qui peut être sans intérêt. Pour en savoir plus, consultez le site de la Caisse : <https://www.caisseeducation.ca/saut>.

